

# TRAVALLAS<sup>md</sup> MUP

SUSPENSION

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

HERBICIDE

N° D'HOMOLOGATION: 31933 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PRINCIPES ACTIFS :** Metsulfuron-méthyle 3 g/L  
Thifensulfuron-méthyle 30 g/L  
Fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle 150 g  
e.a./L

Avertissement, contient l'allergène soya

ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

**CONTENU NET :** 0,5 L – Vrac

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

## **PRÉCAUTIONS:**

- **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**
- Sensibilisant potentiel de la peau. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau.
- Porter une chemise à manches longues et un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pendant la manipulation.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'usage. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- Se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau.

## **PREMIERS SOINS:**

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### **EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

<p><b>EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148</b></p>
---

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

## **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes et les plantes terrestres non-ciblées.

**MODE D'EMPLOI:**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*

**ENTREPOSAGE:**

Bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des engrais, des semences, de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Si le produit est entreposé en dessous de 0 degrés C depuis longtemps, laisser le produit se réchauffer jusqu'à + 10 degrés C minimum et bien secouer avant d'utiliser.

**ÉLIMINATION:**

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

TRAVALLAS est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.